

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 012.20 / AOIR / SONARA / CIPM / 2020 DU 11/08/2020

Pour
**L'AUDIT GLOBAL DE LA PHASE 1 DU PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DE LA SOCIÉTÉ
NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)**

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général de la Société Nationale de Raffinage, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres International Restreint pour la réalisation d'un audit global de la phase 1 du projet d'extension et de modernisation de la SONARA.

2. CONSISTANCE DES SERVICES

Le cabinet ou l'organisme retenu à l'issue de la présente procédure réalisera un audit global de la phase 1 du projet d'extension et de modernisation de la SONARA, sur la base du descriptif des Termes de références (TDR), Cette mission a pour but d'éclairer le Conseil d'Administration et le Management de la SONARA au travers des explications détaillées et documentées, des écarts entre les prévisions et les réalisations du projet phase 1 dans tous ses aspects (Administratif, Technique, Financier et Comptable, Juridique...) pour la période allant du démarrage du projet au 31 Mai 2019.

Cet audit vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Faire un bilan sur l'ensemble des aspects du projet : technique, financier et comptable, juridique, planning, organisation, qualité, construction, tests, démarrage, sécurité, etc.
- Identifier les causes profondes des dysfonctionnements du projet
- Identifier et évaluer les risques potentiels afin d'aider à la prise de décision future pour la continuité du projet.
- L'audit est centré sur le « projet phase 1 », mais il prendra également en compte l'impact de la décision de scission du projet en deux phases 1 et 2, et ses conséquences sur le contenu technique, le financement et la planification du projet phase 1.

3. DELAIS D'EXECUTION :

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de : **Six (06) mois.**

4. ALLOTISSEMENT

Les prestations ne sont pas alloties

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération est de **FCFA 417.375.000** (quatre cent dix-sept millions trois cent soixante-quinze mille francs) Toutes Taxes Comprises.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux deux (02) cabinets ci-après, retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°012.20/AMI/SONARA/2020 du 15/05/2020 ; Il s'agit de :

N°	Nom du soumissionnaire	Adresse
1	PERFORMANCE Plus INNOVATION (P+I)	67 cours Mirabeau 13100 Aix en Provence FRANCE ----- <i>e-mail : (1) phouandie@yahoo.fr (2) michel.lenoel1@orange.fr</i> ----- Tél : +237 699 24 49 16 +33 6 75 45 35 84
2	AXEANS Strategy Consulting	44, avenue Georges Pompidou 92300 Levallois-Perret FRANCE Tél : +33 1 84 78 14 51 <i>e-mail : info@axeans.com</i>

7. FINANCEMENT :

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de la SONARA (FB120-X58-0402)

8. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de **FCFA 7.000.000** (sept millions) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent à la SONARA B.P. 365 Limbé (Direction Générale/**Département des Marchés**).

10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le dossier peut être obtenu dès publication du présent avis au **Département des Marchés** de la SONARA B.P. 365 Limbé, contre présentation du reçu de versement d'une somme de **FCFA 200.000** (deux cent mille francs) payable à la BICEC sous les références suivantes :

BICEC

Compte / 335 98800001 89

Client Compte Spécial CAS - ARMP

Remettant : Nom du Soumissionnaire / SONARA / AO n°012.20

11. REMISE DES OFFRES :

Les offres rédigées en français ou en anglais, seront établies en six (6) exemplaires, dont un (1) original et cinq (5) copies respectivement marquées comme telles. L'ensemble devra parvenir au Département des Marchés de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) B.P. 365 LIMBE - Cameroun, Tel : (+237)233.42.38.15 ou 233.33.22.38 / Fax : (+237)233.42.41.99 ou 233.33.22.35, contre décharge dans le registre y consacré au plus tard le 25/09/2020 à 10h00, heure locale et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES N°012.20 / AOIR / SONARA / CIPM / 2020 DU 11/08/2020

AUDIT GLOBAL DE LA PHASE 1 DU PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en deux temps ; l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **25/09/2020** à 10h30 au Restaurant d'Entreprise de la SONARA à Limbé, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100.

14. CRITERES D'EVALUATION

14.1. CRITERES ESSENTIELS

L'examen des critères essentiels va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des Termes de Référence (TDR) et ce, conformément aux stipulations du RPAO. Les points à vérifier porteront sur :

- Présentation de l'offre5 pts
- Consistance de l'offre14 pts
- Méthodologie et organisation de la mission50 pts
- Qualification du personnel clé et expérience du cabinet28 pts
- Logistique3 pts
- TOTAL100 points**

14.2. CRITERES ELIMINATOIRES

- Dossier administratif incomplet,
- Défaut de caution de soumission conforme aux stipulations du DAO
- N'avoir pas obtenu au moins 70 points sur 100 lors de l'addition des notes des critères essentiels

15. METHODE DE SELECTION DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant sera choisi suivant le postulat Qualité-Prix.

16. ATTRIBUTION :

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont la combinaison de l'offre technique et de l'offre financière sera évaluée la mieux disante sur la base de formule **NG = 0.7 NT + 0.3 NF**.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les SOUMISSONNAIRES restent tenus par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la Société Nationale de Raffinage (Direction de la Maintenance/**Département des Marchés**) B.P. 365 LIMBE-Cameroun, Tel : (+237)233.42.38.15 ou 233.33.22.38 / Fax : (+237)233.42.41.99 ou 233.33.22.35

Limbé, le 11/08/2020

Le Maître d'Ouvrage



Copies : MINMAP
ARMP
CIPM
DG/DMAR (pour affichage et autres publications)